



N° 807
(1ère partie)

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 avril 2003

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU
PLAN SUR LE PROJET DE LOI, adopté par le Sénat, *de sécurité financière*,

PAR M. FRANÇOIS GOULARD

Député

TOME I : RAPPORT

Voir les numéros :

Sénat : 166 rect., 206, 207 et T.A. 92 (2002-2003)

Assemblée nationale : 719 et 772.

Marchés financiers.

SOMMAIRE

2EME PARTIE DU RAPPORT

INTRODUCTION	15
I.- LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI	17
A.- MODERNISATION DES AUTORITES DE CONTROLE	17
1.- La création de l'Autorité des marchés financiers.....	17
2.- La simplification des instances consultatives dans le secteur financier.....	18
3.- La réforme de l'agrément des entreprises d'assurance	19
4.- La fusion des autorités prudentielles en matière d'assurance.....	19
B.- SECURITE DES EPARGNANTS ET DES ASSURES	20
1. Un meilleur encadrement du démarchage bancaire et financier.....	20
2.- La création du statut de conseiller en investissements financiers	21
3.- La création du Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages	21
4.- Les diverses dispositions relatives à la sécurité des épargnants.....	22
5.- Les diverses dispositions relatives à la sécurité des assurés	22
C.- MODERNISATION DU CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES ET LA TRANSPARENCE DANS LES ENTREPRISES.....	23
1.- La modernisation du contrôle légal des comptes.....	23
2.- Le renforcement de la transparence dans les entreprises.....	24
II.- LES PRINCIPALES MODIFICATIONS APORTEES PAR LE SENAT	25
A.- MODERNISATION DES AUTORITES DE CONTROLE	25
B.- SECURITE DES EPARGNANTS ET DES ASSURES	26
C.- MODALITES DU CONTROLE LEGAL DES COMPTES ET TRANSPARENCE.....	27
III.- LES PRINCIPALES MODIFICATIONS APORTEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES	28
A.- MODERNISATION DES AUTORITES DE CONTROLE	28
B.- SECURITE DES EPARGNANTS ET DES ASSURES	29
C.- MODERNISATION DU CONTROLE LEGAL DES COMPTES ET TRANSPARENCE	31

TITRE I^{ER} : MODERNISATION DES AUTORITES DE CONTROLE	33
Chapitre I ^{er} : Autorité des marchés financiers.....	33
<i>Article premier</i> : Restructuration du titre II du livre VI du code monétaire et financier.....	33
Section 1 : Missions et organisation.....	34
<i>Article 2</i> (Article L. 621-1 du code monétaire et financier) : Statut et missions de l'Autorité des marchés financiers	34
<i>Article 3</i> (Article L. 621-2 du code monétaire et financier) : Organisation et composition de l'Autorité des marchés financiers.....	38
<i>Article 4</i> (Article L. 621-3 du code monétaire et financier) : Commissaire du gouvernement et prise de décision au sein de l'Autorité des marchés financiers	47
<i>Article 5</i> (Article L. 621-4 du code monétaire et financier) : Obligations des membres de l'Autorité des marchés financiers	49
<i>Article 6</i> (Article L. 621-5 du code monétaire et financier) : Délégations de pouvoirs au sein de l'Autorité des marchés financiers	55
<i>Article 7</i> (Articles L. 621-5-1 à L. 621-5-5 [nouveaux] du code monétaire et financier) : <i>Fonctionnement et ressources de l'Autorité des marchés financiers</i>	56
(Article L. 621-5-1) : Services et gestion du personnel de l'Autorité des marchés financiers.....	56
(Article L. 621-5-2) : Autonomie financière de l'Autorité des marchés financiers.....	57
(Article L. 621-5-3) : Taxes affectées à l'Autorité des marchés financiers	59
(Article L. 621-5-4) : Modalités de recouvrement des taxes	67
(Article L. 621-5-5) : Régime comptable de l'Autorité des marchés financiers	68
(Article L. 621-5-6 [nouveau]) : Application des règles <i>pantouflage</i> aux personnels de l'Autorité des marchés financiers	68
Section 2 : Attributions	71
<i>Article 8</i> (Articles L. 621-6, L. 621-7 et L. 621-7-1 [nouveau] du code monétaire et financier) : Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.....	71
(Article L. 621-6) : Typologie des actes pris l'Autorité des marchés financiers.....	71
(Article L. 621-7) : Objet du règlement général	72
(Article L. 621-7-1) : Intervention de l'État en cas de carence de l'Autorité des marchés financiers	75
Section 3 : Surveillance et sanctions.....	82
<i>Article 9</i> : Modification d'un intitulé	82
<i>Article 10</i> (Article L. 621-9 du code monétaire et financier) : <i>Opérations et personnes soumises au contrôle de l'Autorité des marchés financiers</i>	82
<i>Après l'article 10</i>	88
<i>Article 11</i> (Articles L. 621-9-1 à L. 621-9-3 [nouveaux] du code monétaire et financier) : Conditions de déroulement des enquêtes de l'Autorité des marchés financiers	88
(Article L. 621-9-1) : Enquêteurs internes à l'Autorité des marchés financiers.....	89
(Article L. 621-9-2) : Concours extérieurs aux enquêtes	89
(Article L. 621-9-3) : Inopposabilité du secret professionnel aux enquêteurs	90
<i>Article 12</i> (Article L. 621-13 du code monétaire et financier) : Mesures d'urgence	92

<i>Article 13</i> (Article L. 621-14 du code monétaire et financier) : Injonctions.....	92
<i>Article 14</i> (Article L. 621-15 du code monétaire et financier) : Procédure de sanctions devant l’Autorité des marchés financiers.....	95
<i>Article 14 bis</i> (nouveau) (Articles 704 et 704-1 [nouveau] du code de procédure pénale) : Compétence exclusive du tribunal de grande instance de Paris en matière de délits portant atteinte à la transparence des marchés.....	106
<i>Article 15</i> (Article L. 621-16-1 [nouveau] du code monétaire et financier) : Possibilité pour l’Autorité des marchés financiers d’exercer les droits de la partie civile.....	107
<i>Article 16</i> (Article L. 621-19 du code monétaire et financier) : Conciliation ou médiation.....	109
<i>Article 17</i> (Articles L. 621-20 et L. 621-20-1 [nouveau] du code monétaire et financier) : Collaboration entre l’Autorité des marchés financiers et les juridictions.....	110
<i>Article 18</i> (Articles L. 621-21 et L. 632-1 du code monétaire et financier) : Échange d’informations avec l’étranger.....	111
<i>Article 19</i> (Article L. 621-30 du code monétaire et financier) : Recours contre les décisions de l’Autorité des marchés financiers.....	114
<i>Article 20</i> (Articles L. 642-1 à L. 642-3 du code monétaire et financier) : Sanction de la violation du secret professionnel et de la communication de renseignements inexacts.....	117
Chapitre II : Autorités de régulation des entreprises d’assurance, des établissements de crédit et des entreprises d’investissement.....	119
Section I : Comités consultatifs.....	119
<i>Article 21</i> (Articles L. 614-1 du code monétaire et financier ; articles L. 322-15, L. 411-1 et L. 411-4 à L. 411-6 du code des assurances) : Création du Comité consultatif du secteur financier.....	119
<i>Article 22</i> (Articles L. 614-1 du code monétaire et financier et L. 411-2 du code des assurances) : Création du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières.....	122
<i>Article 23</i> (Articles L. 614-3 du code monétaire et financier et L. 411-3 du code des assurances) : Dispositions relatives aux salariés membres des comités consultatifs.....	125
Section 2 : La réglementation.....	125
<i>Article 24</i> (Article 32 de la loi du 24 janvier 1984 ; articles L. 611-1 à L. 611-6 du code monétaire et financier) : Pouvoir réglementaire du ministre en matière financière.....	125
Section 3 : L’agrément.....	127
<i>Article 25</i> (Articles L. 310-10, L. 310-20, L. 321-1, L. 321-2, L. 321-8 à L. 321-10, L. 321-10-1, L. 322-1-3, L. 322-1-4 [nouveau], L. 322-4, L. 322-4-1, L. 324-1, L. 324-3, L. 325-1, L. 325-1-1, L. 326-2, L. 326-12, L. 326-13, L. 351-4 à L. 351-6, L. 353-4, L. 353-5, L. 354-1, L. 354-2, L. 362-1, L. 362-2, L. 364-1 et L. 413-1 à L. 413-5 [nouveaux] du code des assurances, article L. 631-1 du code monétaire et financier) : Rôle, composition et fonctionnement du Comité des entreprises d’assurance.....	127

Section 4 : Le contrôle.....	134
<i>Article 26</i> (Articles L. 310-9, L. 310-12, L. 310-12-1, L. 310-12-2 à L. 310-12-4 [nouveaux] et L. 321-3 à L. 321-5 du code des assurances) : Missions et composition de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance	134
<i>Après l'article 26</i>	153
<i>Article 27</i> (Article L. 310-12-5 [nouveau], L. 310-13 à L. 310-15, L. 310-19, L. 310-19-1 et L. 310-20-1 [nouveau] du code des assurances) : Pouvoirs de contrôle de la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance.....	154
<i>Article 28</i> (Articles L. 310-17, L. 310-18 à L. 310-18-2, L. 322-2-4, L. 323-1-1 et L. 323-1-2 du code des assurances) : Pouvoirs de sanction de la commission de contrôle et transposition de la directive « Solvabilité I ».....	160
<i>Article 29</i> (Articles L. 931-18, L. 951-1 à L. 951-4, L. 951-6, L. 951-6-1, L. 951-7, L. 951-9, L. 951-10 et L. 951-12 du code de la sécurité sociale, articles L. 510-1 à L. 510-3, L. 510-6 à L. 510-9 et L. 510-11 du code de la mutualité) : Modifications pour coordination du code de la sécurité sociale et du code de la mutualité.....	167
<i>Article 30</i> (Article L. 613-3 du code monétaire et financier) : Coopération entre la Commission bancaire et la commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance.....	176

3^{ème} partie du rapport

Chapitre III : Dispositions diverses et transitoires.....	179
Section 1 : Dispositions diverses	179
<i>Article 31</i> (Articles L. 213-3 et L. 213-4 du code monétaire et financier) : Élargissement du marché des titres de créances négociables et amélioration de l'information diffusée par les émetteurs	179
<i>Article 31 bis (nouveau)</i> (Articles L. 431-7, L. 432-6, L. 432-7 et L. 432-16) : Élargissement du mécanisme de résiliation et de compensation des créances.....	181
<i>Article 31 ter (nouveau)</i> (Article L. 431-7 du code monétaire et financier) : Élargissement du mécanisme de compensation généralisée des créances	182
<i>Article 32</i> (Articles L. 532-1 à L. 532-4 du code monétaire et financier) : Agrément des prestataires de services d'investissement	183
<i>Article 33</i> (Articles L. 540, L. 542-1 [nouveau], L. 543-1 [nouveau] et L. 613-2 du code monétaire et financier) : Définition et contrôle des personnes exerçant les activités de conservation ou d'administrations d'instruments financiers.....	184
<i>Article 33 bis (nouveau)</i> (Articles L. 544-1 à L. 544-3 [nouveaux] du code monétaire et financier) : Obligations des analystes et de leurs employeurs. Suivi des agences de notation par l'Autorité des marchés financiers.....	186
<i>Article 34</i> (Articles L. 562-1 et L. 564-3 du code monétaire et financier) : Extension des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment.....	188
<i>Article 34 bis (nouveau)</i> (Article 16 de la loi du 25 juin 1999) : Qualification juridique des accords collectifs nationaux conclus au sein du réseau des caisses d'épargne.....	189
<i>Article 34 ter (nouveau)</i> (Article 17 de la loi du 25 juin 1999) : Droit d'opposition aux avenants aux accords collectifs nationaux conclus au sein du réseau des caisses d'épargne.....	190
Section 2 : Dispositions d'abrogation, de coordination et d'entrée en vigueur.....	191
<i>Article 35</i> : Coordination	191

<i>Article 36</i> : Maintien en vigueur des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière, de la COB et du règlement général du CMF	194
<i>Article 37</i> : Abrogations.....	195
<i>Article 38</i> : Mesures transitoires	196

TITRE II : SECURITE DES EPARGNANTS ET DES ASSURES.....198

Chapitre premier : Réforme du démarchage en matière bancaire et financière198

<i>Article 39</i> (Articles L. 341-1 à L. 341-6, L. 342-1 à L. 342-21 et L. 343-1 à L. 343-6 du code monétaire et financier) : Harmonisation et simplification des règles relatives à la pratique du démarchage bancaire ou financier	199
(Article L. 341-1) : Définition du démarchage bancaire ou financier	200
(Article L. 341-2) : Exceptions à cette définition	204
(Article L. 341-3) : Personnes autorisées, par nature, à se livrer à des activités de démarchage.....	208
(Article L. 341-4) : Conditions de mandatement	209
(Article L. 341-5) : Obligation d’être assuré	213
(Article L. 341-6) : Obligation d’enregistrement.....	213
(Article L. 341-7) : Fichier des personnes autorisées à démarcher	216
(Article L. 341-8) : Obligation de présenter une carte professionnelle en cas de déplacement du démarcheur auprès de son client.....	217
(Article L. 341-9) : Interdiction du démarchage aux personnes condamnées depuis moins de dix ans pour crime ou pour un délit grave à caractère économique ou financier	218
(Article L. 341-10) : Produits dont le démarchage est interdit	223
(Article L. 341-11) : Informations générales à communiquer à toute personne démarchée	226
(Article L. 341-12) : Informations particulières devant être communiquées par écrit	227
(Article L. 341-13) : Interdiction de dépasser le champ des instructions expresses reçues	229
(Article L. 341-14) : Interdiction pour le démarcheur de signer lui-même un contrat	229
(Article L. 341-15) : Interdiction de recevoir un paiement.....	230
(Article L. 341-16) : Délai de rétractation et délai de réflexion	230
(Article L. 341-17) : Sanctions disciplinaires	235
(Article L. 341-18) : Fixation des modalités d’application par décret.....	237
<i>Article 40</i> (Articles L. 353-1 à L. 353-6 du code monétaire et financier) : Sanctions pénales applicables au démarchage bancaire et financier.....	246
(Article L. 353-1) : Les sanctions applicables aux infractions les moins graves	247
(Article L. 353-2) : Infractions punies comme le délit d’escroquerie	248
(Article L. 353-3) : Peines complémentaires applicables aux personnes physiques.....	249
(Article L. 353-4) : Peines aggravées pour les personnes morales	249
(Article L. 353-5) : Modalités de recherche et de constatation des infractions.....	241

<i>Article 41</i> (Articles L. 519-5, L. 531-2 et L. 550-1 du code monétaire et financier ; article L. 322-2-2 du code des assurances) : Mesures d’harmonisation	252
<i>Article 42</i> : (Articles L. 541-1 à L. 541-7 [nouveaux] du code monétaire et financier) : Création de règles relatives aux activités des conseillers en investissements financiers	254
(Article L. 541-1) : Activités auxquelles les conseillers en investissements financiers peuvent se livrer.....	256
(Article L. 541-2) : Conditions d’âge, d’honorabilité et de compétence	258
(Article L. 541-3) : Obligation d’assurance.....	258
(Article L. 541-4) : Obligation d’adhérer à une association professionnelle agréée	259
(Article L. 541-5) : Obligation d’être enregistré sur un fichier consultable par le public.....	261
(Article L. 541-6) : Interdiction de recevoir des fonds autres que la rémunération de leurs conseils	262
(Article L. 541-7) : Interdiction de cette profession aux personnes auxquelles la profession de démarcheur bancaire ou financier est interdite.....	262
<i>Article 43</i> (Article L. 621-17 du code monétaire et financier) : Sanctions disciplinaires applicables aux conseillers en investissements financiers	264
<i>Article 44</i> (Articles L. 573-9 à L. 573-11 [nouveaux] du code monétaire et financier) : Sanctions pénales applicables aux conseillers en investissements financiers	266
(Article L. 573-9) : Infractions aux règles applicables aux conseillers en investissements financiers passibles des peines encourues dans les cas d’escroquerie.....	267
(Article L. 573-10) : Peines complémentaires applicables aux personnes physiques.....	267
(Article L. 573-11) : Peines aggravées pour les personnes morales	268
Chapitre II : Sécurité des épargnants et des déposants	269
Section 1 : Mesures relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux sociétés de gestion	269
<i>Article 45</i> (Articles L. 214-4, L. 214-7 et L. 511-6 du code monétaire et financier) : Élargissement de l’actif des OPCVM aux dépôts et aux dérivés de crédit.....	269
<i>Article 46</i> (Article L. 214-15, L. 214-19 et L. 214-30 du code monétaire et financier) : Interruption de l’émission des parts d’OPCVM	272
<i>Article 47</i> (Articles L. 214-33 et L. 214-43 du code monétaire et financier) : Cantonnement des différents compartiments d’un OPCVM ou d’un fonds commun de créances.....	273
<i>Article additionnel après l’article 47</i> (Article L. 228-97 du code de commerce) :.....	274
<i>Article 47 bis (nouveau)</i> (Article L. 214-2 du code monétaire et financier) : Possibilité de différencier les parts et actions émises par un OPCVM.....	275
<i>Article 47 ter (nouveau)</i> (Articles L. 214-35-1 et L. 214-37-1 [nouveaux] du code monétaire et financier) : Création d’OPCVM à procédure allégée spécifique.....	275
<i>Article 47 quater (nouveau)</i> (Articles L. 214-43 et L. 214-46 du code monétaire et financier) : Élargissement et sécurisation de l’actif des fonds communs de créances	278

<i>Article 47</i> quinquies (<i>nouveau</i>) (Articles L. 211-1, L. 213- 3, L. 214-44 et L. 214-48 du code monétaire et financier) : Amélioration de la gestion de l’actif des fonds communs de créances	279
<i>Article 47</i> sexies (<i>nouveau</i>) (Article L. 533-4 du code monétaire et financier) : Obligation pour les sociétés de gestion de portefeuille d’exercer les droits attachés aux titres détenus par les OPCVM qu’elles gèrent	280
<i>Article 48</i> (Articles L. 214-24, L. 214-25 et L. 543-1 du code monétaire et financier) : Suppression de la distinction entre les sociétés de gestion d’OPCVM et les sociétés de gestion de portefeuille.....	282
Section 2 : Autres dispositions	284
<i>Article 49</i> (Article L. 322-1 du code monétaire et financier) : Élargissement des adhérents au mécanisme de garantie des titres	284
<i>Article 50</i> : (Articles L. 511-7 et L. 562-1 du code monétaire et financier) : Élargissement des exceptions au monopole bancaire. Application aux émetteurs de moyens de paiement dispensés d’agrément des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment	285
<i>Article 51</i> (Articles L. 520-1 et L. 520-3 du code monétaire et financier) : Renforcement des sanctions à l’égard des changeurs manuels	288
<i>Article 52</i> (Articles L. 511-34 et L. 533-3-1 [nouveau] du code monétaire et financier) : Renforcement des obligations des entreprises en matière de contrôle prudentiel et de lutte contre le blanchiment.....	289
<i>Article 53</i> (articles L. 531-6, L. 532-9-1 et L. 612-6 du code monétaire et financier) : Contrôle des modifications de l’actionnariat des entreprises d’investissement et des sociétés de gestion de portefeuille	291
<i>Article 54</i> (Articles L. 511-16 et L. 532-6 du code monétaire et financier) : Contrôle de la dissolution anticipée d’un établissement de crédit ou d’une entreprise d’investissement	292
<i>Article 55</i> (Articles L. 613-18 et L. 613-22 du code monétaire et financier) : Garantie de la rémunération des administrateurs provisoires ou des liquidateurs désignés par la Commission bancaire.....	294
<i>Article 56</i> (Article L. 144-5 du code monétaire et financier): Arrêt de la publication de la situation hebdomadaire de la Banque de France.....	295
<i>Article 56 bis</i> (<i>nouveau</i>) (Articles L. 312-1-1 et L. 312-1-4 du code monétaire et financier ; Article 13 de la loi du 11 décembre 2001) : Suspension des dispositions relatives aux conventions de comptes de dépôt	296
<i>Après l’article 56 bis</i>	298
<i>Article 56 ter</i> (<i>nouveau</i>) (Article L. 151-3 du code monétaire et financier) : Extension des pouvoirs du ministre en matière de contrôle des investissements étrangers	298
<i>Article 56 quater</i> (Article L. 144-1 du code monétaire et financier) : Échanges d’informations entre les membres du système européen des banques centrales	299
Chapitre III : Sécurité des assurés	301
Section 1 : Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages	301
Sous-section 1 : Extension de la compétence du fonds de garantie des accidents de circulation et de chasse aux entreprises d’assurances de dommages.....	301
<i>Avant l’article 57</i>	301
<i>Article 57</i> (Chapitre Ier du titre II du livre IV et articles L. 324-5, L. 326-14-1 [nouveau], L. 326-17 à L. 326-19, L. 421-9-1 à L. 421-9-6 [nouveaux] du code des assurances) : Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommage.....	302

Sous-section 2 : Diverses extensions du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages.....	317
--	-----

<i>Article 58</i> (Article 2 de la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, article 3 de la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 et article L. 421-1 du code des assurances) : Prise en charge des majorations de rentes par le fonds de garantie et des dommages corporels causés par des animaux sans propriétaire	317
---	-----

4^{ème} partie du rapport

Section 2 : Transposition de la IV ^{ème} directive relative à l'assurance automobile.....	321
--	-----

<i>Article 59</i> (Chapitre IV [nouveau] du titre II et titre V [nouveau] du livre IV et articles L. 211-9, L. 310-2-2 [nouveau] et L. 421-1 du code des assurances) : Transposition de la IV ^{ème} directive européenne sur l'assurance automobile	321
---	-----

Chapitre IV (nouveau) : Dispositions diverses	327
---	-----

<i>Article 59 bis (nouveau)</i> : Actions en responsabilité intentées par les fonds de garantie	327
---	-----

<i>Article 59 ter (nouveau)</i> (Articles L. 311-4 et L. 311-4-1 [nouveau] du code de la consommation) : Renforcement des garanties afférentes à la publicité pour le crédit à la consommation.....	328
---	-----

<i>Article 59 quater (nouveau)</i> (Article L. 331-7-1 [nouveau] du code de la consommation) : Compétence des commissions de surendettement et déchéance des intérêts d'une dette en cas d'abus ou de manquement manifestes.....	331
--	-----

<i>Article 59 quinquies (nouveau)</i> (Article 17 bis du code des douanes) : Compétence du ministre chargé des douanes pour l'application des normes de droit international.....	333
--	-----

<i>Article 59 sexies (nouveau)</i> (Articles L. 322-2-1 et L. 322-26-2 du code des assurances) : Organisation des sociétés d'assurance mutuelles en directoire et conseil de surveillance.....	334
--	-----

<i>Article 59 septies (nouveau)</i> (Article L. 113-4 du code de la mutualité) : Régime dérogatoire pour la liquidation des mutuelles dissoutes	336
---	-----

<i>Article 59 octies (nouveau)</i> (Articles L. 211-1, L. 432-21 et L. 531-2 du code monétaire et financier) : Distinction des contrats financiers à terme et des contrats marchands	340
--	-----

<i>Article 59 nonies (nouveau)</i> (Article L. 441-2 du code monétaire et financier) : Arrêt de la délivrance de la carte professionnelle par les entreprises de marché.....	341
--	-----

<i>Article 59 decies (nouveau)</i> (Articles L. 511-30 et L. 512-60 du code monétaire et financier) ; article 16 de la loi de finances rectificative pour 1974) : Coordination avec l'adossement du Crédit coopératif au groupe Banques Populaires.....	342
---	-----

<i>Article 59 undecies (nouveau)</i> (Articles L. 515-13, L. 515-18 et L. 515-32 du code monétaire et financier) : Modalités de mobilisation de leurs créances par les sociétés de crédit foncier	343
---	-----

<i>Article 59 duodecies (nouveau)</i> (Articles L. 515-15, L. 515-16 et L. 515-30 du code monétaire et financier) : Règles de secret professionnel applicables au contrôleur spécifique. Consistance de l'actif des sociétés de crédit foncier	345
--	-----

<i>Article 59 terdecies (nouveau)</i> (Articles L. 515-15, L. 515-19, L. 515-21 à L. 515-24 ; L. 515-28 et L. 515-31 du code monétaire et financier) : Élargissement des prêts aux personnes publiques éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier.....	346
---	-----

TITRE III : MODERNISATION DU CONTROLE LÉGAL DES COMPTES ET TRANSPARENCE.....	348
---	------------

Chapitre premier : Du contrôle légal des comptes	348
<i>Article 60</i> (Articles L. 820-1 à L. 820-7 du code de commerce) : Regroupement d'articles sous un nouveau chapitre	349
<i>Article 61</i> (Articles L. 821-1 à L. 821-12 [nouveaux] du code de commerce) :	
Organisation et contrôle de la profession	349
(Article L. 821-1) : missions du Haut conseil du commissariat aux comptes	350
(Article L.821-2) : consultation d'instances spécialisées lors de l'élaboration des normes professionnelles	353
(Article L. 821-3) : composition et organisation du Haut conseil du commissariat aux comptes	353
(Article L. 821-4) : commissaire du Gouvernement	355
(Article L. 821-5) : crédits de fonctionnement	355
(Article L. 821-6) : reconnaissance légale de l'existence des compagnies nationale et régionales des commissaires aux comptes	356
(Article L. 821-7) : procédures de surveillance	357
(Article L. 821-8) : modalités d'organisation des inspections	358
(Article L. 821-9) : modalités d'organisation des contrôles professionnels.....	358
(Article L. 821-10) : suspension temporaire d'un commissaire aux comptes.....	359
(Article L. 821-11) : fixation des modalités d'application par décret en Conseil d'État.....	360
(Article L. 821-12) : levée du secret professionnel.....	361
<i>Article 62</i> (Chapitre II [nouveau] du titre II du livre VIII du code de commerce) :	
Création d'un nouveau chapitre regroupant les dispositions relatives au statut des commissaires aux comptes	366
<i>Article 63</i> (Sections I et II [nouvelles] du chapitre II du titre II du livre VIII du code de commerce) : Création de deux sections, l'une relative à l'inscription et à la discipline, et l'autre relative à la déontologie et à l'indépendance des commissaires aux comptes	366
<i>Article 64</i> (Articles L. 821-1 à L. 822-8 [nouveaux] du code de commerce) :	
Inscription et discipline des commissaires aux comptes.....	367
(Article L. 822-1) : obligation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes	367
(Article L. 822-2) : commission régionale d'inscription.....	368
(Article L. 822-3) : prestation de serment.....	370
(Article L. 822-4) : obligation de formation continue.....	370
(Article L. 822-5) : fixation de modalités d'application par décret en Conseil d'État.....	370
(Article L. 822-6) : chambre régionale de discipline	371
(Article L. 822-7) : modalités de l'action disciplinaire.....	371
(Article L. 822-8) : sanctions disciplinaires.....	373
<i>Article 65</i> (Articles L. 822-9 à L. 822-16 [nouveaux] du code de commerce) :	
Prévention des conflits d'intérêts	375
(Article L. 822-11) : Interdictions de posséder un intérêt auprès de la personne contrôlée, de la société mère ou de ses filiales et de délivrer des prestations non directement liées à la mission de certification.....	377

(Article L. 822-12) : Interdiction temporaire de nommer un commissaire aux comptes dans une société qu'il a contrôlée	381
(Article L. 822-13) : Interdiction temporaire de nommer commissaire aux comptes un membre d'une société contrôlée.....	382
(Article L. 822-14) : Rotation des commissaires aux comptes signataires	382
(Article L. 822-15) : Secret professionnel	383
(Article L. 822-16) : Approbation par décret en Conseil d'État du code de déontologie.....	384
Article 66 (Article L. 225-228 du code de commerce) : Désignation des commissaires aux comptes et organisation du co-commissariat	390
Article 67 (Article L. 225-234 du code de commerce) : Coordination avec la rotation des commissaires aux comptes signataires.....	395
Articles additionnels après l'article 67	396
Article 68 (Article L. 820-3 du code de commerce) : Information sur le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes	396
Article 69 (Articles L. 820-1 et L. 820-2 du code de commerce) : Coordination	399
Article 70 : (Articles L. 225-224 du code de commerce) : Incompatibilité avec le commissariat aux apports	400
Article 71 : Abrogations.....	401
Article 72 (Article L. 621-22 du code monétaire et financier) : Relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes des personnes faisant publiquement appel à l'épargne	402
Article 73 : Dispositions transitoires.....	406
Article 74 : Dispositions d'harmonisation.....	408
Article 75 : Coordination	409
Chapitre II : De la transparence dans les entreprises	410
<i>Avant l'article 76.....</i>	<i>410</i>
Article 76 (Articles L. 225-37, L.225-68 et L. 225-51 du code de commerce) : Transparence du fonctionnement des organes dirigeants des sociétés.....	411
<i>Après l'article 76.....</i>	<i>413</i>
Article 76 bis (nouveau) (Article L. 227-6 du code de commerce) : Aménagement des conditions de représentation des sociétés par actions simplifiées	413
Article 77 (Article L. 225-105 du code de commerce) : Aménagements des conditions de préparation des assemblées générales	413
<i>Après l'article 77.....</i>	<i>415</i>
Article 78 (Article L. 225-235 du code de commerce) : Extension des missions des commissaires aux comptes	415
Article 79 (Articles L.621-18-2 et L. 621-18-3 du code monétaire et financier) : Renforcement des obligations des personnes faisant appel public à l'épargne.....	416
<i>Après l'article 79.....</i>	<i>417</i>
Article 80 (Articles L. 225-39, L.225-87, L. 225-115, L. 227-11 et L. 612-5 du code de commerce) : Assouplissement du régime des conventions libres et des conventions soumises au régime d'autorisation.....	418
Article 81 (Articles L. 228-2 et L. 233-7 du code de commerce) : Aménagement des modalités de l'identification des actionnaires et abrogation des dispositions.....	420
<i>Avant l'article 82.....</i>	<i>422</i>
Article 82 (Article L. 452-1 du code monétaire et financier) : Assouplissement du droit d'ester en justice des associations d'investisseurs.....	422

<i>Après l'article 82</i>	424
Chapitre III : Dispositions diverses	425
<i>Article 83</i> (Article 163 <i>bis</i> G du code général des impôts) : Aménagement des modalités de fixation de la liste des bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.....	425
<i>Article 84</i> : Application aux dirigeants d'établissements publics de l'État exerçant une activité industrielle et commerciale de la législation sur le cumul de mandats sociaux	426
<i>Article 84 bis (nouveau)</i> (Article L. 225-94-1 du code de commerce) : Harmonisation des dispositions relatives au cumul des mandats pour les mandats exercés dans les sociétés entrant dans le périmètre de la consolidation	427
<i>Article 85</i> (Article L. 233-16 du code de commerce) : Extension de la définition du contrôle exclusif d'une société par une autre.....	429
<i>Article 85 bis (nouveau)</i> (Articles L. 225-149-1, 228-56, L. 235-2-1, 238-2, 242-9, 242-15, 242-11, 245-10, 242-1, 242-18, 242-19, 247-7, 245-14 du code de commerce et L. 213-6 du code monétaire et financier) : Suppression de sanctions pénales obsolètes	430
<i>Article 86</i> (Article 30 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984) : Extension du champ des établissements publics soumis à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes.....	432
<i>Article 87</i> (Article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985) : Extension de l'obligation d'établir des comptes consolidés pour les groupes publics.....	434
<i>Article additionnel après l'article 87</i>	437
<i>Article 87 bis (nouveau)</i> (Article L. 225-102-1 du code de commerce) : Limitation de la transparence des rémunérations des mandataires sociaux aux sociétés cotées.....	437
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES A L'OUTRE-MER	440
<i>Article 88</i> : Application en outre-mer	440

Voir le tome 2 du rapport